

Procès-verbal séance du conseil municipal du 24 avril 2026

Etaient présents : Mmes Laëtitia MEDIC, Maryse BEYNIER, Manon CUBIZOLLES, Aurore BONNAUD, Charline FARIGOULE, Mrs Bruno COUDERT, Jean-Louis MARION, Stéphane BOYER, Raphaël PANEFIEU, Nicolas BOYER, Rémi BELIN,

Excusés : Chantal DURASTEL a donné procuration à Maryse BEYNIER, Sandrine CATHEBARD a donné procuration à Stéphane BOYER, Stéphane ROCHE

Secrétaire de séance : Manon CUBIZOLLES

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 Mars 2026.

Approbation du budget commune 2025

Monsieur Bruno COUDERT est élu président de séance.

Après avoir entendu et voté le compte de gestion 2025, les élus procèdent au vote du compte administratif 2025.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur COUDERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Monsieur EYRAUD Guy, Maire.

Monsieur EYRAUD s'est retiré au moment du vote.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° Arrête les résultats des différents budgets comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : Commune de SAINT PRIVAT D'ALLIER

Réalisations de l'exercice 2025

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	387 089.74 €	631 501.19 €
Dépenses	561 485.83 €	446 639.29 €
Résultat de l'exercice	-174 396.09 €	184 861.90 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2025	-174 396.09 €	184 861.90 €
Report de l'exercice N-1	368 956.79 €	
Résultat de clôture 2025	194 560.70 €	184 861.90 €

Approbation du budget station-service 2025

BUDGET STATION SERVICE

Réalisations de l'exercice 2025

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	854 €	243 229.93 €
Dépenses	9 782.51 €	233 332.40 €
Résultat de l'exercice	-8 928.51 €	9 897.53 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2025	-8 928.51 €	9 897.53 €
Report de l'exercice N-1	23 971.53 €	-12 336.96 €
Résultat de clôture 2025	15 043.02 €	-2 439.43 €

Approbation du budget lotissement 2025

BUDGET LOTISSEMENT LE VILLARD

Réalisations de l'exercice 2025

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	0 €	0 €
Dépenses	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	0 €	0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2025	0 €	0 €
Report de l'exercice N-1	-15 074.38 €	0 €
Résultat de clôture 2025	-15 074.38 €	0 €

Approbation du budget primitif 2026

Vu l'état détaillé prévisionnel des budgets de la collectivité annexé à la délibération
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	625 098 €	625 098 €
Section d'investissement	1 240 536.60 €	1 240 536.60 €
TOTAL	1 865 634.60 €	1 865 634.60 €

- BUDGET STATION SERVICE 2026

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	285 381.47 €	285 381.47 €
Section d'investissement	15 897.02 €	15 897.02 €
TOTAL	301 278.49 €	301 278.49 €

- BUDGET LOTISSEMENT LE VILLARD 2026

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 084.38 €	35 084.38 €
Section d'investissement	50 148.76 €	50 148.76 €
TOTAL	85 233.14 €	85 233.14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le budget primitif 2026 ci-dessus

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement,

Vote :

Nombre de membres présents : 12

Suffrage pour : 12

Suffrage contre : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Vote des taux 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de voter les taux d'imposition 2026, sans modification des taux :

Taxe foncière Bâti : 30.98 %

Taxe foncière Non Bâti : 42.26 %

Taxe d'habitation : 8.27 %

Détermination d'un ratio de grade

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (article 35) a supprimé les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois pour les remplacer par un ratio

« promu-promouvable » fixé par l'assemblée délibérante.

Ce ratio fixe simplement le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève rien à la capacité donnée au Maire de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Afin de faciliter le management du personnel, compte-tenu que le nombre d'agents au sein de la collectivité est relativement faible, il est proposé de fixer ce ratio à 100 % pour tous les avancements de grade et de laisser au Maire le soin de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Afin de maintenir une hiérarchie dans l'effectif du personnel, il est proposé de fixer ce ratio

La capacité laissée au Maire (ou au Président) de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade devra toutefois s'appuyer sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Après délibération,

Après avoir pris en considération l'avis du Comité social territorial (CST) du 07/04/2026

Le conseil municipal, a adopté les points suivants :

Le ratio d'avancement de grade, prévu par l'article L. 522-27 du Code Général de la Fonction Publique, est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade.

Le Maire a tout pouvoir pour proposer un agent à l'avancement de grade. Il devra toutefois

appuyer sa décision sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Questions diverses

Des marches sont en cours de réalisation par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay à Rochegude sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Fleurissement de la commune en cours, un stagiaire préparant un CAP Jardinier Paysagiste sera présent du 04/05/26 au 15/05/26. Dans les jardinières, une idée de message sur des panneaux en bois, galets a été proposée par Vincent GOIMARD (réalisation par les enfants de l'école et les personnes du club du Rouchoux).

Un achat d'un broyeur est à l'étude avec la Mairie de Monistrol d'Allier, il faudrait mettre en place une convention de mutualisation de prêt de matériel.

Laëtitia MEDIC a participé à une réunion sur le transport scolaire, concernant le ramassage scolaire, une pré-inscription en ligne est obligatoire du 1er mai au 30 juin 2026.

Pour le ramassage scolaire de l'école de Saint Privat d'Allier, il y aurait un besoin en prévision pour 4 enfants.

Plusieurs projets ont été évoqués : installation du borne recharge voiture électrique, remplacement des tables de Pique-Nique au Chier, installation d'un banc à la Croix d'Oura et proche arrêt de bus.

La séance est levée à 00h30.

Le Maire

Secrétaire de séance

